

MÉDECINE

Henrietta Lacks, héroïne à son corps défendant

Victime d'un cancer en 1951, Henrietta Lacks a légué, à son insu, ses cellules cancéreuses utilisées encore aujourd'hui dans la recherche mondiale. Longtemps dans l'ignorance, sa famille réclame aujourd'hui une reconnaissance. Un pas franchi par l'OMS.

PORTRAIT

SANDRA DURIEUX



HeLa, deux syllabes bien connues des chercheurs du monde entier qui chaque jour pointent leurs pipettes dans des boîtes de Petri pour faire leurs essais. Les « HeLa » sont des cellules cancéreuses vivantes reproduites à l'infini pour permettre aux scientifiques de tester en laboratoire les effets possibles d'une molécule sur des cellules cancéreuses ou des virus. HeLa, soit l'acronyme d'Henrietta Lacks, la jeune femme chez qui ont été prélevées ces cellules pour la toute première fois dans les années 50 alors qu'elle était atteinte d'un cancer du col de l'utérus agressif.

Le 4 octobre 1951, Henrietta Lacks rendit son dernier souffle à l'âge de 31 ans, sans savoir qu'elle serait à l'origine de grandes avancées médicales du XX^e siècle. « En analysant les cellules cancéreuses d'Henrietta Lacks, le docteur George Gey s'est très vite rendu

compte que celles-ci ne ressemblaient pas du tout à celles qu'il avait déjà pu observer jusqu'ici dans son laboratoire », explique l'Institut John Hopkins, un des rares, à l'époque, à prendre en charge les Afro-Américains d'origine modeste, comme la jeune mère. « Alors que, d'ordinaire, ces cellules mourraient en quelques heures, celles d'Henrietta survivaient et, surtout, doubleraient toutes les 24 heures. »

A l'origine de vaccins et de traitements

Les cellules cancéreuses de la jeune femme étaient tout simplement immortelles, capables de se diviser à l'infini, formant ainsi la toute première lignée cellulaire de l'histoire, baptisée HeLa donc, même si celle-ci ignorait complètement l'usage qui allait être fait de son

Le 4 octobre 1951, Henrietta Lacks rendit son dernier souffle à l'âge de 31 ans sans savoir qu'elle serait à l'origine de grandes avancées médicales du XX^e siècle.

© ED. HENRIETTA LACKS FOUNDATION.

patrimoine génétique. Car les chercheurs ont très vite saisi la portée scientifique de leur découverte, à savoir la capacité de reproduire en laboratoire des cellules cancéreuses vivantes permettant ainsi des recherches *in vitro*, soit en dehors du corps humain. Et ce fut le cas. L'OMS estime qu'à ce jour, 50 millions de tonnes de cellules HeLa ont été reproduites et distribuées dans le monde, permettant quelque 75.000 études scientifiques. Le patrimoine génétique d'Henrietta Lacks est ainsi à l'origine de la mise au point du vaccin contre le papillomavirus, contre la polio, mais aussi du traitement contre le VIH, la leucémie, la maladie de Parkinson ou encore, dernièrement, contre les formes graves de covid.

L'histoire aurait pu être magnifique si elle n'était pas aussi celle d'une des plus grandes spoliations de la médecine. Morte à 31 ans, Henrietta Lacks, jeune femme afro-américaine d'origine modeste, n'a rien du sort réservé à ses cellules sur le plan médical, mais également

sur le plan financier, la production de cellules HeLa pour les laboratoires ayant rapporté beaucoup d'argent. Sa famille, et notamment ses cinq enfants, n'a appris la vérité que dans les années 70 à l'occasion de la sortie d'un livre. Depuis, ils se battent pour faire reconnaître la contribution de leur mère dans la recherche mondiale. Un combat qui a remporté une première bataille. Ce mercredi, le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a remis un prix à titre posthume à Henrietta Lacks, reconnaissant sa contribution à la science et la terrible injustice dont elle a été victime. « Par ce prix, nous reconnaissons l'importance de faire progresser l'équité raciale dans les domaines de la santé et de la science », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus. Et d'ajouter : « C'est aussi une occasion de reconnaître les femmes – en particulier les femmes de couleur – qui ont apporté des contributions incroyables mais souvent invisibles à la science médicale. »

JUSTICE

Cinq mois requis contre la gérante de JD Sports poursuivie pour incitation à la ségrégation

En octobre 2019, une gérante d'un magasin JD Sports avait procédé à une « inspection vol » auprès des vendeurs, comme le veut la procédure en interne.

L'ex-gérante de JD Sports et son avocat M^e Zevenne. © A.B./SUD PRESSE.

LAURENCE WAUTERS

Elle leur avait demandé de se répartir en trois files, « les Arabes, les gwers (blancs, NDLR) et les macaques », et un des employés avait filmé une partie de la scène. Après la diffusion de ces images, la Toile s'était embrasée : le magasin de la Médiacité avait dû être fermé, les magasins de la place Saint-Lambert à Liège, de la rue Neuve à Bruxelles, mais aussi d'Amsterdam et Londres avaient été pillés. La chaîne avait dû communiquer à grande échelle, annonçant le licenciement de la jeune femme et assurant « ne tolérer aucune discrimination ». La gérante avait été inculpée pour incitation à

la haine raciale après avoir été privée de liberté le temps de son audition.

« Entre nous, on se disait des choses comme ça »

Elle comparaisait ce jeudi au tribunal correctionnel de Liège : « Ce genre de "check", durant lequel les employés doivent lever leur blouse pour montrer qu'ils n'ont rien volé, me mettait mal à l'aise, la chaîne n'avait pas confiance », a-t-elle expliqué. « Tout le monde était déjà en files lorsque j'ai dit ce qu'il m'est reproché, et les files étaient mixtes. C'était juste de l'ironie, de l'humour, on était très familiers. »

La jeune femme aurait proféré des

excuses à l'employé ayant dénoncé les faits. Elle a expliqué être en dépression ; son nom de famille et son adresse ont été diffusés partout, la photo de son visage a été partagée. « Chaque fois qu'il y a un article, je reçois des menaces et quand on tape mon nom, on me présente comme une raciste, comment pourrais-je retrouver un jour un emploi ? Je ne le suis pas. Moi aussi au magasin on m'a déjà dit "beurette". Entre nous, on se disait des choses comme ça. »

Pour le substitut Alexandre, les éléments constitutifs de l'infraction sont réunis puisqu'il y a de l'incitation à ségréger en demandant de créer des files en fonction de la race ou de l'origine, et un dol spécial. Les propos racistes étaient dans son chef banalisés, estime-t-il, « et ils faisaient partie de son fonctionnement ». Une peine de 5 mois, assortie d'une amende de 100 euros, a été requise. À la défense, M^e Zevenne s'est dit « abasourdi ». Sa cliente est d'origine maghrébine, et après réflexion, « elle se moquait du racisme », a-t-il ajouté. Des centaines de pages de menaces sur Facebook ont été rassemblées par la défense : « On va aller aux assises pour tous ces gens qui écrivent qu'elle doit mourir ou être frappée ? » Plaidant l'acquiescement et évoquant la « destruction » de l'état mental de sa cliente, l'avocat a demandé que l'on « rende sa dignité à cette femme jugée sans procès sur la place publique ». Jugement le 9 décembre.

2009194

AUCTIONS

MonsAntic.com

Belgium

VENTE PUBLIQUE

CATALOGUEE

DIMANCHE

24 octobre 2021

à partir de 13h30

Vente en LIVE sur Drouot et sur Invaluable

FELS J. ET FREILER C.

PEROT L.

Nombreux bijoux CHRISTIGUEY (GUERIT C.)

LAGYE V.

Exposition : du mercredi 20 octobre au samedi 23 octobre de 10h à 18h

Plus de 400 lots

Meubles anciens et de style, tableaux anciens et modernes, gravures, faïence, porcelaine, sculptures, objets d'art et de collection, bijoux, armes, jouets ...

065 739 400

MONSANTIC Face au SHAPE - 193B, Rue Grande B-7020 MAISIERES MONS-BELGIQUE

Conditions complètes, catalogue et photos sur **www.monsantic.com**